

Conseil Municipal du 19 décembre 2007
PROCES VERBAL

Sous la présidence : M. Daniel VERDELHAN, maire

Présents

COURBIER - GRAS - DEL CONFETTO - COMTE - GARD - ROUDIERE - BARROT -
BELLAGAMBA - FRANCE - GARCIA - GUILLEMET - MERLE - ROUX

Procuration

PERTUS a donné procuration à BELLAGAMBA

RIOS a donné procuration à GUILLEMET

Excusés : SISTERON - GRAVEZAT - CRUVEILLIER

Délibération n°1 :

Dans le cadre de la préparation du BP 2008 et sans toutefois tenir compte intégralement de l'inflation prévue, le Conseil Municipal fixe ainsi les taux des 3 taxes d'imposition :

- taux d'habitation 13,72 % (13,45 % en 2007)
- foncier bâti 19,48 % (19,10% en 2007)
- foncier non bâti 65,74 % (65,10 % en 2007)

La fixation du taux de la taxe professionnelle est désormais du ressort de la Communauté d'agglomération.

Délibération n°2 :

Dans le cadre de la préparation du BP 2008 et vu les importants travaux de reprise de tombes aux deux cimetières, le Conseil Municipal décide de fixer les nouveaux tarifs :

Cimetière : fosse double 30 ans 1 020 €
fosse simple 30 ans 510 €
columbarium 50 ans 443 €

Divers : marché 2,60 € le m²
cirque 51,00 € par jour
petit manège 17,00 € par jour
grand manège 22,50 € par jour

Délibération n°3

Dans le cadre de la préparation du BP 2008 et compte tenu du résultat de l'appel d'offres concernant le service de l'eau, le Conseil Municipal a fixé les surtaxes :

- pour l'eau : 0,2581 € le m³
- pour l'assainissement : 0,12 € le m³

Malgré ces légères augmentations le prix de l'eau en 2008 devrait baisser d'environ 5 %.

.../...

Délibération n°4 - P.L.H.

Vu l'analyse du plan local de l'habitat pour les années 2002 à 2007 et ses résultats positifs.

Vu le projet de PLH pour 2008-2013 qui répond à 6 objectifs.

- *production de logements en volume suffisant*
- *répondre aux besoins des jeunes et des actifs locaux*
- *répondre aux ménages en difficulté*
- *optimiser et requalifier le parc existant*
- *promouvoir la qualité urbaine et le développement durable*
- *organiser les moyens de production et promouvoir les outils adaptés*

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce nouveau PLH dans lequel il s'inscrit parfaitement avec la construction de 63 logements sociaux quartier du Gascut.

Délibération n°5

Accord pour le versement d'une indemnité de gestion au taux maximum à Monsieur le Trésorier d'Alès Municipal.

Délibération n°6

Accord pour prendre en charge la formation continue (obligatoire) des policiers municipaux.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.